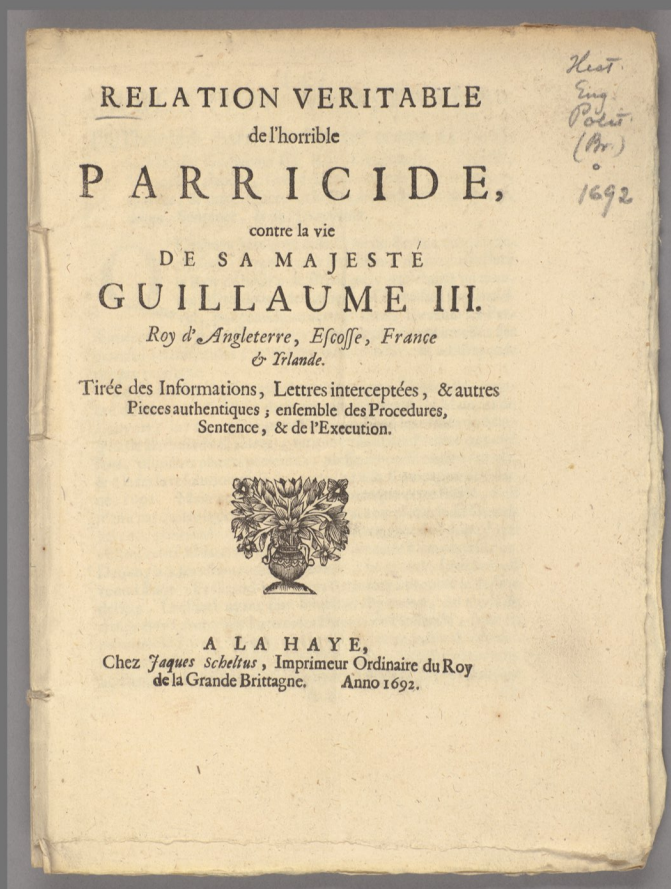


# Relation véritable de l'horrible parricide contre la vie de ...



Tryck // / 125 B II c Br. 1692

Tillkomstår 1692

Digitaliserad år 2019



National Library  
of Sweden

Heat.  
Eng.  
Polit.  
(Pr.)  
1692

RELATION VERITABLE  
de l'horrible  
**PARRICIDE,**  
contre la vie  
DE SA MAJESTÉ  
**GUILLAUME III.**  
*Roy d'Angleterre, Escoffe, France  
& Irlande.*

Tirée des Informations, Lettres interceptées, & autres  
Pieces authentiques ; ensemble des Procédures,  
Sentence, & de l'Execution.



**A LA HAYE,**  
Chez *Jaques Scheltus*, Imprimeur Ordinaire du Roy  
de la Grande Bretagne. Anno 1692.



( 3 )  
RELATION VERITABLE

De l'horrible parricide intenté contre la vie de Sa Majesté Guillaume III. Roy d'Angleterre , Escosse , France & Yrlande , tirée des informations , Lettres interceptées , & autres pieces authentiques , ensemble des procédures , Sentence , & de l'Execution.

**Q**uelques Ministres de la Cour de France des plus accreditez , ayant formé le dessein , de faire assassiner le Roy de la Grande Brittagne , ont choisy un nommé Bartholomy de Liniere , Chevallier de Grand-val , pour conduire cett' attentat , chercher les Personnes propres pour cela , les y engager par des promesses des grandes recompenses , & mesmement y aider , & adfister en sa propre personne.

Le Chevallier de Grand-val ayant eu connoissance qu'un nommé du Mont , s'y estoit desja engagé du vivant du Marquis de Louvois ; luy en a parlé pour l'executer sous les ordres du Marquis de Barbisieux & autres , surquoy plusieurs Projets ont esté faits , plusieurs placets presentez , plusieurs conferences tenuës , & à la fin la resolution prise de l'executer à la Campagne de l'Année 1691. Mais cett' attentat ayant manqué cette fois là , l'on n'en a pas quitté la poursuite , mais l'on a employé ledit Grand-val pour continuer d'en traiter par Lettres avec du Mont ( qui s'estoit retiré à Hanovre ) à fin de l'achever cette Campagne 1692. Dequoy a la fin estant tombez d'accord , un nommé Leefdael est venu à Paris : Et Grand-val l'ayant connu luy a proposé le mesme dessein : Leefdael ayant fait semblant d'y entrer , en a peu de temps aprez averty par Lettres ses Parents en Hollande , pour en informer le Roy. Comme aussi a fait du Mont a son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc de Cell , qui en fit aussi donner connoissance à sa Majesté presque en mesme temps , que Leefdael.

( 4 )

Cependant Grandval ayant donné rendezvous à du Mont de venir à Uden dans le Pays de Ravesteyn , pour y parler avec luy & Leefdael ; luy communiquer les mesures, quel'on avoit prises ; & ensuite proceder a l'execution ; il est party avec Leefdael de Paris, & a passé par Bruxelles ; la ou il a fait confidence du dessein a un nommé Jean d'Amours , autrefois Domestique du Pere dudit Leefdael, aprez quoy ils sont partis pour Anvers, & dela à Eynd'hoven, la ou Grand-val a esté pris prisonnier, & meiné à Boisleduc : Ou le Roy ayant fait prendre les informations preparatoires.

L'on a premierement examiné Leefdael , lequel a fort exactement déclaré toutes les circonstances du dessein , dont on n'en mettra pourtant que tres-peu icy. A sçavoir que le Chevallier de Grand-val luy a dit que l'on regardoit le Roy de la Grande Bretagne , comme l'unique obstacle a tous les desseins du Roy de France. Que luy Grand-val avoit envoyé l'hyver passé plus de 200 Louys d'or à du Mont à Hanovre, pour le tenir ferme dans le dessein. Qu'estant à Mons, il couroit un bruit qu'il y avoit un grand tumulte en Escosse, & que sa Majesté y devoit passer, & de peur que cela ne se fit , avant que le coup fut executé, Grand-val dit à Leefdael, cher amy ; nous allons perdre nostre fortune, partons je vous en prie au plustost.

Aprez l'on a examiné ledit Jean d'Amours, lequel depose, que Grand-val luy a dit à Bruxelles, qu'il avoit a faire un grand Coup , qui avoit manqué l'Année passé ; & le discours estant tombé sur le Roy, Jean d'Amours demandoit à Grand-val, avez vous a parler au Roy ? surquoy Grand-val luy respondoit, ouy ; pour luy casser le Col : que d'Amours luy ayant représenté les difficultez d'executer un tel dessein, Grand-val luy dit , je l'ay promis a Monsieur de Barbisieux & je l'executeray ; d'Amours dit outre cela, qu'un jour passant par devant l'Eglise des Jesuites à Bruxelles, avec Grand-val & Leefdael : Grand-val dit, entrons, & lisons un Pater noster ou deux, que Dieu veuille nous adfister  
dans,

( 5 )

dans nos affaires , & qu'ils font pour cela entrez dans l'Eglise.

L'on a en suite examiné ledit du Mont, qui a advoüé toutes les circonstances du fait, & y a adjoulté encore d'autres particularitez : A ſçavoir que Mad: de Maintenon avoit connoiſſance du deſſein : Et que Grand-val, luy a eſcrit dans une de ſes Lettres, qu'il accommoderoit toute cette affaire avec Mad: de Maintenon. Que Grand-val luy a dit, que quand le deſſein reuſſiroit, luy Grand-val auroit des grandes recompensés & meſmes une Duché. Que lors qu'il eſtoit a Hanovre, il avoit communiqué le deſſein a Monsieur de Bidal (nommé Hasvelt) alors Miniſtre du Roy de France a cette Cour la ; que ledit du Mont avoit montré toutes les Lettres, qu'il avoit eſcrit a Monsieur de Barbisieux, & a Grand-val, comme auſſi les reſponſes qu'il en recevoit, audit Bidal, lequel avoit approuvé le deſſein, diſant ; que ce feroit une bonne affaire ſi l'on la pouvoit faire reüſſir, & que Bidal luy a preſté 50 eſcus a Hanovre. Qu'il a connu auſſi a Hanovre fort particulièrement un nommé Miller, Agent de Mr. Bidal, lequel luy a dit en grande confidence, que Bidal l'avoit envoyé pluſieurs fois en Hollande avec des dépeſches, que venoient de France, pour Monsieur Moreau, Envoyé du Roy de Pologne, qu'il avoit touſiours livré ces dépeſches a Monsieur Moreau en main propre, que Monsieur Moreau, luy a donné les reſponſes ſur ces dépeſches, les quelles il rendit aprez a Monsieur Bidal, & que par cette voye de Meſſieurs de Bidal & Moreau, la Cour de France, avoit ſa meilleure correſpondence en Hollande.

A la fin l'on a interrogé Grand-val, lequel s'appercevant, que l'affaire eſtoit decouverte, & que l'on pouvoit l'en convaincre non ſeulement par les ſuſdits témoins ; mais auſſi par ſes propres Lettres, a ingenuement advoüé toutes les circonstances du deſſein, comme elles ſont contenues dans la Sentence.

Aprés quoy Grand-val ayant eſté meiné á l'Armée l'on a commencé a faire ſon Proceſ par devant un Conſeil de Guerre compoſé  
de

( 6 )

de Generaux, qui ont interrogé de nouveau ledit Grand-val, & toutes les personnes surmentionnées, lesquelles respondant sur des interrogatoires n'ont pas seulement persisté en tout ce qu'ils avoient déposé, mais y ont encore adjousté beaucoup de circonstances & particularités, sans que l'on aye jamais donné ou menacé Grand-val de la question, ny devant, ny apres la Sentence.

Grand-val a pendant sa prison présenté deux Requestes à sa Majesté escrites de sa propre main, dans lesquelles il dit, *Que touchant ledit dessein il n'a fait qu'obeir aux ordres de Messieurs de Barbisieux & Chanlais, que Du Mont est coupable, que Leefdael est coupable, & que Grand-val est coupable, puisque tout Homme, qui conspire contre les testes Couronnées est digne de mort, avouant sa faute.*

Après quoy les Juges ayant esté plusieurs fois Assemblés ont a la fin l'11 d'Aoust, rendu leur Sentence.

La quelle sentence ayant esté annoncé à Grand-val le 12 d'Aoust, il s'est préparé à la mort, & a donné beaucoup de marques d'une véritable repentance; le lendemain 13 environ a neuf ou dix heures du Matin il a demandé, de pouvoir escrire, ce que luy ayant esté accordé; il a fait sa dernière disposition, & a ensuite sans aucune induction, ny sans que l'on luy en parla, mais de son propre mouvement escrit en présence du Fiscal, le Ministre, & deux Peres Recollects, le Billet qui suit.

*Du Camp de Hall ce 13 d'Aoust 1692.*

MADemoiselle,

*JE vous prie d'aller trouver Monsieur l'Archeveque de Rheims avec Monsieur Tourduil, & faire connoitre audit Seigneur Archeveque, qu'il m'en coute la vie, pour avoir obey aux ordres de Monsieur*

( 7 )

*sieur de Barbisieux, c'est la grace, que vous demande vostre Ser-  
viteur.*

*De Grand-val.*

*Voyez Monsieur le Mar-  
quis D'Arfy, qu'il con-  
tribua faire prier Dieu  
pour moy.*

*A Mademoiselle,  
Mademoiselle Juré, Rue Trenelle, vis  
à vis de la Rue des deux Escus, près de  
l'Hostel de Soissons*

*A Paris.*

Priant le Fiscal de faire tenir le Billet, & le Testament a leur  
adresses.

Il ne fera pas hors de propos d'adjouster icy ce qui s'est passé peu  
de jours devant, que la sentence de Grand-val fut donnée, entre  
luy Grand-val, & une Personne d'honneur : A scavoir que dans la  
conversacion, Grand-val voulant se justifier par les ordres, qu'il  
avoit de Monsieur de Barbisieux, laditte personne luy dit, qu'en  
verite c'estoit une excuse bien foible, pour se disculper d'une si vi-  
laine action ; & qu'outre cela, selon toutes les apparences Mr. de  
Barbisieux nieroit de luy avoir donné lesdits ordres, ou qu'il estoit  
engagé dans cette affaire en façon quelconque, surquoy Grand-  
val respondit, il peut nier ce qu'il voudra, si l'on me donnoit lieu  
pour le prouver, je le pourrois faire fort clairement, car j'en ay  
un Acte en original escrit de la propre main de Monsieur de Barbi-  
sieux, lequel j'ay confié à quelqu'un de mes Amis, lequel ne le  
rendra qu'à moy mesme, Et personne que moy scait, à qui j'ay  
donné ledit Acte.

Vers les onze heures Grand-val ayant esté trainé sur la claye, à la  
place de l'exécution, la Sentence estant luë, & la prière faite en  
Francois, à laquelle il remaignoit avoir beaucoup d'attention, les  
Executeurs ont executé la Sentence avec beaucoup d'exactitude, &  
les quartiers ont esté envoyés sur les Frontieres de Hollande, pour  
y estre suspendus.

*Dieu preserve le Roy.*

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs.]

ve  
 d'  
 un  
 la  
 dr  
 qu  
 fo  
 da  
 av  
 lo  
 ni  
 ve  
 le  
 d'  
 de  
 tre  
 lec  
 du  
 mo  
 ral  
 ber

( 9 )  
S E N T E N C E

du

CHEVALLIER DE GRAND-VAL.

**C**omme ainsi soit : Que Bartholemy de Linière, Chevallier, Sieur de Grand-val, né à Linière en Picardie, âgé 43 ans presentement prisonnier ; a confessé au grand Conseil de Guerre, hors des peines, & de fers. Et qu'aussi le Conseil de Guerre, en a eu des preuves suffisantes. Que le defunt Marquis de Louvois, Secretaire d'Etat du Roy de France, avoit en l'Année 1691. concerté avec un nommé Anthoine du Mont, de faire assassiner sa Majesté Guillaume III. Roy de la Grande Bretagne, que Du Mont avoit dressé un projet de quelle manière le dessein se devoit executer, & qu'il avoit delivré ce projet audit Marquis de Louvois. Que le Prisonnier peu de jours avant la mort de Mr. de Louvois, luy demandant permission pour s'absenter pour quelque temps : Louvois luy avoit respondu qu'il devoit attendre quelques jours, qu'il le vouloit employer en une affaire d'importance : Presumant le Prisonnier que cela regardoit ledit dessein. Mais que Mr. de Louvois, venant à mourir, le dessein n'a pas esté poussé plus avant alors. Que le Marquis de Barbisieux, Fils dudit Louvois, aussi Secretaire d'Etat du Roy de France, ayant treuvé cinq jours après la mort de son dit Pere dans sa Casette ledit projet, & une ordonnance de trente Pistoles, pour du Mont : l'On a commencé à faire revivre ledit dessein, & que cependant les 30 Pistoles furent payées audit du Mont. Que le Prisonnier ayant connu ledit du Mont par le moyen de Monsieur de Rebenac ; Mr. Paparel, Tresaurier General de Guerre du Roy de France, se treuvant un jour chez Mr. Rebenac, luy dit en presence du Prisonnier que si on avoit dessein

B d'en-

( 10 )

d'enlever sa Majesté de la Grande Bretagne, du Mont en feroit capable, que du Mont y avoit respondu en jurant, qu'il livreroit sa Majesté vif, ou mort, comme il avoit promis à Monsieur de Louvois. Que du Mont ayant donné ledit project, ou un semblable à Monsieur de Barbisieux, le Prisonnier avoit eu plusieurs conferences avec Messieurs de Barbisieux & de Paparel touchant la poursuite dudit dessein. Que dans une de ces conferences Mr. de Barbisieux avoit dit au Prisonnier que l'on soubçonnoit, que son Pere estoit empoisonné par les ordres du Prince d'Orange (denotant par là sa Majesté le Roy de la Grande Bretagne) & qu'il vouloit s'en vanger. Que ledit Barbisieux luy a encore dit dans une de ces conferences, qu'il devoit avertir du Mont, que Sa Majesté portoit une chemise de maille. Que le Prisonnier avoit dit celà à du Mont, & que du Mont, luy avoit respondu la dessus, cela ne fait rien, je le tueray. Que Mr. de Barbisieux luy avoit encore dit, qu'il ne vouloit pas parler luy mesme à du Mont, parce qu'il apprehendoit, que du Mont venant à estre pris, il le pourroit nommer, & que celà feroit une grande bresche à sa fortune. Que le Prisonnier s'est ausi engagé avec un nommé Parcker, Collonel du Roy Jaques, pour faire executer ledit dessein; Et que Parcker luy avoit dit qu'il avoit desja tracé ce dessein avec Monsieur de Louvois. Que finalement le Prisonnier estoit convenu avec Messieurs de Barbisieux, Paperel, Parcker & du Mont, comment on executeroit le dessein: A sçavoir, que le Prisonnier & Parcker attendroient à la grande Garde de l'Armée du Duc de Luxembourg avec 1500 Chevaux; Que du Mont s'en iroit à l'Armée de sa Majesté de la Grande Bretagne, qu'il prendroit son temps, que le Roy iroit visiter les Gardes de l'Armée, qu'alors il tireroit sa Majesté, & que le Prisonnier & Parcker soustiendroient du Mont avec les 1500 Chevaux; Après que du Mont auroit adverty le Prisonnier du temps de l'execution. Que Mr. de Barbisieux ayant ordonné au Prisonnier de partir avec du Mont pour l'execution du dessein vers Menin, il luy a mis entre

( 11 )

tre les mains un ordre pour le Duc de Luxembourg, par lequel ledit Duc estoit commandé d'accorder au Prisonnier tel detachment de Cavallerie, que le Prisonnier luy demanderoit, pour l'execution de son dessein. Que le Prisonnier par ordre de Mr. de Barbisieux avoit reçu de Mr. Paparel quatre vingt Louis d'or desquels il en avoit donné cinquante cinq à du Mont, à scavoir quinze Pistoles en espèce, & quatre cent soixante Francs monnoye de France en lettre de change, payable à Gand. Qu'en suite le Prisonnier est party avec du Mont l'11 de Septembre 1691. en poste de Paris, à Menin, qu'il a payé tous les frais du voyage. Que du Mont luy a dit par le chemin, que Mr. de Barbisieux luy avoit promis vingt mille Livres de rente, & de le faire Chevallier de St. Lazare en cas que le dessein reussit. Que le Prisonnier estant venu à Menin, il est suivant les ordres de Monsr. de Barbisieux, allé trouver Monsieur de Pertuis, Gouverneur de la Place; & que Monsieur Pertuis luy a remis un Passeport pour du Mont. Qu'en suite du Mont est party pour Gand, promettant au Prisonnier de l'advertir du temps de l'execution a la Grand Garde de l'Armée du Duc de Luxembourg, comme ils étoient convenus. Que le Prisonnier étoit party de Menin à l'Armée du Duc de Luxembourg, & qu'avec le dit Parcker, il avoit attendu jour & nuit à la Grand Garde jusques à la veille de l'affaire de Leuse. Mais qu'il n'avoit eu aucunes nouvelles de du Mont. Que du Mont, étant allé à la Cour de Monsieur le Duc de Hanovre, le Prisonnier a écrit & reçu plusieurs Lettres de du Mont, & que le Prisonnier a tousjours communiqué, les dittes Lettres au Marquis de Barbisieux, lequel luy ordonnoit ce qu'il devoit respondre à du Mont. Qu'en suite le Prisonnier est convenu avec Monsieur de Barbisieux de reprendre le dessein cette Campagne de 1692 qui avoit manqué la passée de 1691. Et que le Prisonnier en avoit aussi conféré avec Monsr. de Chanlais, Marechal des Logis General des Armées du Roy de France. Que pendant ce temps la un nommé Fredrick Albert de Leefdael, cy-devant

( 12 )

Capitaine Lieut. d'une Compagnie de Dragons, au service des H. & P.S. les Estats des Provinces Unies, étant arrivé à Paris, un nommé Sterck, la meiné au Prisonnier. Que le Prisonnier estant après plus particulièrement, connu du surdit Leefdael, il luy a fait ouverture dudit dessein à la fin du mois de Mars de cette Année 1692. luy disant, qu'un Officier, qui vouloit s'insinuer dans les bonnes graces du Roy, devoit hazarder quelque chose, que luy Prisonnier avoit pris ses mesures pour executer une grande entreprise dont sa fortune dependoit, qu'à la verité il y avoit bien des coups à essuyer, mais plus que le danger estoit grand plus il y auroit de la gloire à acquerir, exhortant ledit Leefdael de concourir avec luy pour executer son dessein. Que ledit Leefdael ayant fait semblant d'y donner dedans, le Prisonnier luy a Alors déclaré fort ouvertement, qu'il s'estoit engagé la Campagne passée avec un nommé du Mont pour assassiner le Roy de la Grande Brittagne, mais que le dessein avoit manqué, à cause du depart de sa Majesté del' Armée: Et que l'affaire estoit resoluë de nouveau pour l'achever pendant cellecy. Que du Mont avoit bien juré d'executer ledit dessein, mais que le Prisonnier apprehendoit que s'il n'estoit pas present luy mesme, du Mont ne sui vroit pas si exactement ses ordres, & que pour cela il avoit resolu d'accompagner ledit du Mont, demandant ledit Leefdael s'il vouloit estre de la partie? Que Leefdael ayant respondu qu'ouy: Le Prisonnier a entretenu ledit Leefdael fort amplement du dessein & l'a ensuite meiné chez Messieurs de Barbisieux & Chanlais. Que Chanlais dans une des conferences sur ce sujet a dit à Leefdael en presence du Prisonnier, qu'on luy donneroit des grandes recompenses en cas que le dessein reussit, & que Messieurs de Barbisieux & Paparel eurent aussi connoissance desdittes promesses de recompenses. Que le Prisonnier est allé le 16 d'Avril 1692. avec Leefdael, & le Collonel Parker à St. Germain, pour y parler avec le Roy Jaques du dessein (a qui le dessein estoit aussi connu) & prendre congé de luy. Que le Prisonnier alors eut audience du Roy Jaques,

( 13 )

ques, en presence de la Reine, & que le Roy Jaques luy dit: Parcker m'a informé de vostre affaire, en cas que vous me faittez ce service avec les autres Officiers, il ne vous manquera jamais de rien. Qu'alors il a aussi parlé avec ledit Parcker & Leefdael de cette affaire. Et que la Femme de du Mont a porté plusieurs lettres de son Mary pendant son sejour à Hanovre à Mr. de Barbisieux. Que pendant ce temps la, le Prisonnier ayant continué son Commerce avec du Mont, il l'a prié & engagé par ses lettres, & particulierement par celles du 20 & 25 d'Avril, & du 12 de May 1692. de venir à Uden dans le Pais de Ravesteyn, pour y prendre avec le Prisonnier & Leefdael la derniere resolution touchant la maniere de l'execution du dessein, & ensuite l'executer. Priant ledit du Mont de presser son depart, d'autant que sa Majesté pourroit bien repasser la Mer, & disant que luy Prisonnier enrageroit en cas qu'il viendroit à manquer son affaire. Que le Prisonnier estoit convenu avec Mr. de Chanlais & Leefdael, de quelle maniere du Mont devoit assassiner sa Majesté; à sçavoir quand sa Majesté passeroit les lignes, ou qu'elle iroit visiter les postes, ou au decampement de l'Armée, & que du Mont devoit attendre le Roy environ cent pas devant luy en une Embuscade, & alors tuer sa Majesté. Que Monsieur Chanlais (qui seroit auparavant adverty du temps de l'execution) seroit à la grand' Garde du Duc de Luxembourg, avec trois mille Chevaux, & qu'alors Leefdael l'en advertiroit; que le Prisonnier a dit à Leefdael qu'il n'y avoit rien à craindre pour luy, que du Mont avoit un secret de fasciner les yeux, & en tout cas, qu'ils se tiendroient à la suite du Roy, que l'on se jetteroit sur du Mont & que cependant ils auroient le temps de se sauver, & advertir Monsieur de Chanlais, & qu'il leur importoit fort peu, si du Mont estoit pris, ou non, pourvu qu'ils se sauvassent. Que le Prisonnier & Leefdael ont receu leur derniers ordres de Mr. de Chanlais qui leur disoit, qu'il viendroit à Mons, qu'ils iroient au devant pour l'attendre. Que le Prisonnier & Leefdael sont partis le 17 d'Avril de  
Paris,

( 14 )

Paris, & que peu de jours après ils sont arrivés à Mons, qu'y ayants attendu quelques jours après Monsieur de Chaulais, lequel ne venant point ils ont resolu de s'en aller, par Bruxelles, à leur rendezvous dans le Pays de Ravesteyn. Que le Prisonnier pendant le voyage a dit à Leefdael, que son entreprise estant réussie, l'alliance de tous les Alliés seroit rompue, que tous les Princes retireroient leur Troupes, & que par là le Pays estant sans Milice, le Roy de France, pourroit fort facilement s'en rendre Maistre, & que le Roy Jaques seroit remis sur le Throne. Que le Prisonnier est party avec ledit Leefdael vers la Mayerie de Bois le Duc, & qu'il à esté pris Prisonnier à Eyndhoven. Et comme ledit dessein horrible est contre toutes les loix Divines, & Humaines, Nationales, & Civiles, lequel pour en deterrer d'autres qui pourroient machiner, ou intenter de semblables, doit estre puny avec la dernière severité. Le Grand Conseil de Guerre ayant avec meure deliberation examiné, & considéré tout ce qui regarde la-ditte affaire, faisant Justice, a déclaré, comme il declare par les presentes, que le Prisonnier a commis *crime de lese Majesté*, Le condamne à estre trainé sur une claye à la place de l'exécution, y estre attaché a un gibet, à demy vivant estre coupé, son Corps ouvert, & ses intestins estre bruslés, sa teste coupée & mise sur un poteau, son Corps separé en quatre quartiers, pour estre suspendus la ou sa Majesté l'ordonnera. Declare ses biens confisqués & le condamne aux dépens & frais de Justice. Ainsy fait & jugé au Quartier du Roy, par Messieurs le Comte d'Athlone, General de la Cavallerie President, 's Gravemoer, & Talmash, Lieutenants Generaux, la Forest, de Weede, Comte de Noyelles, Zobel, Majors Generaux, Churchil & Ramsfey, Brigadiers, en presence de Corneille van Wouw, & Richad Outwath, Fiscals. A Lembeeck le 11 d'Aoust 1692.

Estoit paraphé,

*Athlone,*

Et plus bas, Par Ordre de Conseil de Guerre.

Et signé, *Thomas Du Val.*

qu'y  
anlais,  
nelles,  
sonnier  
ant réuf-  
les Prin-  
ant fans  
n rendre  
e. Que le  
de Bois le  
mme ledit  
Humaines,  
l'autres qui  
t estre puny  
e ayant avec  
regardela  
eclare par les  
Majesté, Le  
erécution, y  
on Corps  
ée & mise fin  
our estre fib  
ens confilques  
fait & jugé a  
one, Genen  
almash, Lien  
e de Noyelles,  
Brigadiers en  
utwath, Fidele

seil de Guerre  
Du Val

